

SEANCE DU 24 JUILLET 2017

~~~~~

**Date de convocation** : 13 Juillet 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt quatre juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : HILAIRE Christine, BLANCHOIN Eliane, DUFFAU Pierre, DAYDE Francis, CHAMPEAU Alain, POURRAZ Mylène, BOUTEILLON Malorie, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, BERGERET Sylvie, SZABO Jacques, FORD Odile.

**Etaient absents excusés** : COLONGIN Michel, MASSIBOT Michelle, GLAZEWSKI Nathalie, JOUVE André et CUOQ Virginie.

**Etait absent** : UBASSY Robert.

Procuration de MASSIBOT Michelle à BLANCHOIN Eliane, de GLAZEWSKI Nathalie à POURRAZ Mylène, de JOUVE André à DAYDE Francis, de CUOQ Virginie à GROSSET Jean-Marie et de COLONGIN Michel à SZABO Jacques.

Monsieur DAYDE Francis a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 26 Juin 2017 est approuvé après lecture.

M. Pierre DUFFAU, absent lors du dernier conseil et concernant l'avenir de la Poste, partage l'avis de Mme POURRAZ Mylène. Il regrette l'abandon des services publics et s'inquiète de la désertification des zones rurales.

M. le Maire rajoute que les devants ont été pris afin d'éviter que le service s'étiole de plus en plus.

## **1) Communauté de Communes Enclave des Papes et Pays de GRIGNAN : Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 18 avril 2017**

Suite aux transferts de compétences au titre de 2016 et 2017, la commission locale d'Evaluation des charges transférées s'est réunie en séance le 18 avril 2017.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- l'impact financier des transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2016 , à savoir:

- \* L'extension sur l'ensemble du territoire de l'exercice de la compétence « Fourrière animale intercommunale »,
- \* suite à la modification de la définition de la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire », intégration dans l'organisation et la gestion du service d'Aide Alimentaire, de la commune de MONTSÉGUR sur Lauzon,
- \* suite à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire », transfert des Zones d'Activités Economiques,
- L'impact financier de la prise de compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- La prise en charge des travaux d'enfouissement sur la zone d'Activité du Clavon réalisés en 2016,
- La régularisation des attributions de compensation au titre de 2016 et 2017, notamment du fait du règlement direct, par certaines communes, des cotisations 2016 liées à la fourrière animale,
- La fixation des attributions de compensation définitives pour 2016 et provisoires pour 2017.

Il a été envisagé d'imputer sur toutes les communes une somme forfaitaire correspondant à 5 € /lit touristique afin d'apporter des ressources supplémentaires à la Communauté de Communes pour l'exercice de la compétence « promotion du Tourisme ». Cette somme a été évaluée à 2 785 € pour la commune de Grillon.

Or, la commission n'a pas retenu cette proposition.

M. le Maire explique que cette délibération n'a donc pas d'impact financier sur l'attribution de compensation que verse la Communauté à la Commune de GRILLON qui reste à 349 703 €. (Pour rappel : somme qui représente la taxe professionnelle qui est perçue par la communauté à la place de la commune depuis 2009).

## **2) Election des membres de la commission de Délégation de Service Public (DSP)**

Lors du conseil du 10 avril 2017, le conseil s'est prononcé sur le principe d'une délégation de Service Public de l'assainissement et de l'adduction d'eau potable et en conséquence sur la création d'une commission DSP.

Conformément à la réglementation, la commission de DSP est composée, outre son Président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants. Ceux-ci sont élus en son sein par le Conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public ;

Après en avoir délibéré,

- Constate une liste régulièrement déposée et enregistrée comme suit :

### **Liste A**

| Titulaires         | Suppléants         |
|--------------------|--------------------|
| M. Alain CHAMPEAU  | M. Francis DAYDE   |
| Mme Mylène POURRAZ | Mme Virginie CUOQ  |
| M. Jacques SZABO   | M. Michel COLONGIN |

- Décide de procéder à l'élection des membres de la commission :

Après vote, en application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés membres titulaires et membres suppléants de la commission de Délégation de Service Public :

| Titulaires         | Suppléants         |
|--------------------|--------------------|
| M. Alain CHAMPEAU  | M. Francis DAYDE   |
| Mme Mylène POURRAZ | Mme Virginie CUOQ  |
| M. Jacques SZABO   | M. Michel COLONGIN |

### **3) Tarifs cantine scolaire**

Suite à la réorganisation du service de la cantine scolaire depuis le 1er janvier 2017, qui aujourd'hui fonctionne avec une pré-inscription des enfants, il paraît nécessaire d'instaurer des tarifs particuliers pour les parents qui ne respectent pas les consignes d'inscription.

En effet, chaque jour la cantine compte des enfants qui mangent alors qu'ils n'ont pas été inscrits, et, inversement, de nombreux enfants inscrits ne viennent pas et les parents oublient de signaler les absences.

Afin de mieux sensibiliser les parents, il sera proposé au Conseil de rajouter les tarifs suivants :

- le repas sera facturé si l'enfant ne vient pas et si les parents n'ont pas averti le jour même avant 9h00,
- le repas sera facturé 4,40 €, au lieu de 2,20 € si l'enfant vient manger alors qu'il n'est pas inscrit.

Sinon, les tarifs restent inchangés soit :

- 2,20 € pour les enfants,
- 3,50 € pour les personnes extérieures (enseignants, agents d'AGC etc...)
- 2,60 € pour les agents de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

M. Pierre DUFFAU fait remarquer la nécessité d'une certaine tolérance lorsque les enfants sont malades et que les parents n'ont pas pu appeler car ils attendaient dans la salle d'attente du médecin.

Il demande quand le service en ligne sera effectif.

Le service en ligne sera mis en place à la rentrée de septembre.

#### **4) Stagiatisation de l'agent d'accueil de la mairie**

M. le Maire informe le Conseil de la mise en stage de Mlle Elodie BUIS, en contrat depuis le 18 janvier 2016 à mi-temps sur un poste existant d'adjoint administratif à temps plein. Elle sera stagiaire pendant 1 an à temps plein et aura en charge l'Agence Postale Communale.

#### **5) Convention de partenariat concernant la mise en place d'un projet d'une élève de BTS communication**

Une jeune grillonnaise sollicite la Commune pour une mise à disposition de la salle des fêtes afin d'organiser, dans le cadre de son examen de BTS Communication, une soirée théâtrale. Les bénéfices de cette soirée seront reversés au CCAS de la commune.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette action et approuve la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour cette manifestation, le 20 janvier 2018.

#### **6) Questions diverses :**

- Voirie 2017 : L'Entreprise la mieux disante est une nouvelle société SCR de LORIOLE avec un montant de travaux de 91 340,42 € H.T. Les travaux devraient débuter en septembre en fonction des vendanges.

- Logement au dessus de l'Epicerie : le retour de l'analyse des offres est fixé au 31 juillet.

- Ecole : pour la rentrée 2017, les écoles de Grillon resteront à une semaine à 4 jours et demi, les plannings du personnel étant annualisés. La décision concernant le maintien de la semaine à quatre jours et demi ou le retour à une semaine à quatre jours devra être prise pour 2018, avant le 31 décembre 2017.

Les avis sont partagés au niveau des enseignants puisque côté primaire, ils sont favorables au maintien à la semaine de 4 jours et demi alors que côté maternelle ils préfèrent la semaine à 4 jours.

M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE suggère de consulter les parents pour avoir leur avis.

M. le Maire confirme que cela est une possibilité, mais à priori, la plupart des parents seraient plutôt favorable aux 4 jours et demi.

Mme Sylvie BERGERET informe que la Commune de BOLLENE revient à la semaine de 4 jours pour des raisons financières.

M. Francis DAYDE trouve dommage de balayer, tout juste après 2 ans, sans aucun recul et bilan, une réforme qui avait comme préoccupation les rythmes scolaires et l'intérêt des enfants. Il est regrettable de ne prendre en compte que certains de ses aspects financiers.

Il pense qu'il est préférable de s'en tenir aux dires et remontées des parents tout au long de ces 2 années de réforme.

M. Pierre DUFFAU rappelle que plus de 30 % des communes sont revenues aux 4 jours et demi. Il estime qu'il serait intéressant d'avoir un sondage des parents avec une consultation, qui cependant n'aurait pas valeur de vote.

Mme Sylvie BERGERET revient sur le sujet d'acquisition de nouveaux ordinateurs à l'école.

Après une rencontre avec la nouvelle Directrice, il a été décidé de faire la mise à jour des ordinateurs existants. Avec les 18 ordinateurs mis à niveau et une petite formation des enseignants à la rentrée faite par Grillon Informatique, le matériel semblerait suffisant. Par ailleurs, le tableau de la classe numérique a été déplacé dans la salle banalisée.

De plus pour l'acquisition de nouveaux ordinateurs, l'Etat a lancé un nouveau programme d'informatisation des écoles élémentaires cependant un dossier doit être élaboré par les enseignants avec la commune, en liaison avec le collège et intégré dans le PEDT (Projet Educatif Territorial).

- Auvent de la crèche : le rapport des experts a confirmé, comme il avait été constaté en 2007 par l'architecte, que les panneaux bois ont été posés dans le mauvais sens. Le coût des travaux de reprise a été évalué à environ 15 000 €. Affaire à suivre...

M. Pierre DUFFAU demande quand le visiophone de la crèche sera installé.

La commande est passée et les travaux seront faits pendant la fermeture de la crèche au mois d'août.

- Mme Sylvie BERGERET demande ce qu'il en est du litige avec le permis de construire DEL PAPA.

M. le Maire répond qu'il n'y aucune information supplémentaire à ce jour.

- M. le Maire informe du projet de M. FAGE pour l'installation d'une station service sur le terrain en face de Leader Price.

Le dossier est complexe car en RNU (Règlement National d'Urbanisme) et sur un périmètre non urbanisé. Les services de l'Etat sont défavorables, mais à priori, le pétitionnaire aurait une solution dérogatoire pour faire aboutir ce projet.

M. le Maire précise qu'aucun permis de construire n'a été déposé.

- Mme Odile FORD estime que le village est moins propre cet été et notamment avec les excréments de chiens.

Elle demande des explications concernant l'utilisation de la Maison Milon et le bail de 2 ans signé avec Delta Lab. En effet, elle a été informée que les Musicales n'ont pas pu faire leurs répétitions comme les années précédentes.

M. Francis DAYDE rappelle qu'une rencontre entre la Présidente des Musicales et M GROSSAT s'est tenue en amont de la saison 2017 qui devait régler ce genre de difficultés. Il confirme cependant qu'une clarification avec M. GROSSAT sera nécessaire concernant l'utilisation de la Maison Milon par les associations. Une réunion sera programmée en septembre.

Mme Odile FORD renouvelle sa demande pour remonter le poisson du Pêcheur dans le canal.

Elle rappelle que jeudi soir se tiendront les Musifolies à la salle des Fêtes à 21 h.

- M. Jacques SZABO informe de la reprise du problème des clous déversés sur la voie au chemin d'Authèze.

- M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE rappelle que les manifestations des 13 et 14 juillet se sont bien déroulées. Le Comité des Festivités prévoit pour l'année prochaine, la vente de produits salés pour le loto car ils ont manqué cette année.

Le Comité des Festivités a abandonné l'idée de faire une manifestation le 14 août car il y avait trop de manifestations ce jour là par contre d'autres actions reprendront dès septembre.

M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE rappelle le gros travail fait par Christine et Francis pour la foire annuelle, il précise son souhait d'être intégré à l'organisation de cette manifestation en amont et pas uniquement le jour même.

M. Francis DAYDE rappelle que lorsqu'il n'y avait plus de Comité des Fêtes, la mairie a repris cette manifestation afin qu'elle perdure mais confirme la nécessité d'y inclure du sang neuf et se réjouit de la proposition de Rafael en souhaitant d'autres.

M. Pierre DUFFAU est très favorable à l'idée évoquée lors du dernier conseil pour inclure à la Foire un groupe de Batoukada.

Mme Mylène POURRAZ demande si le panneau d'information lumineux est prévu.

Des devis ont été faits avec un coût d'achat de 10 000€ à 15 000€ mais il faut prévoir en plus un coût de fonctionnement annuel de 2 500 €.

- M. le Maire informe qu'il a été interpellé par une commerçante concernant les panneaux publicitaires que les services de l'Etat ont fait enlever. Il rappelle que cette mesure est diligentée par la Préfecture de Vaucluse et en aucun cas par le Maire ou la Commune.

Mme Christine HILAIRE confirme que cette mesure a un impact négatif sur les commerces et les locations touristiques.

- M. Alain CHAMPEAU signale que des jeunes font des dégradations au boulodrome.

- M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE informe que certains parents, afin de mieux surveiller leurs jeunes adolescents, ont mis en place un réseau de « Parents Vigilants ». Ils s'informent mutuellement s'ils constatent des problèmes et des incidents avec leurs jeunes.

- Mme Mylène POURRAZ revient sur l'association des Grillons Ados. Elle rappelle que les parents ont payé une cotisation alors que rien ne s'est fait et souhaiterait que cette association restitue la subvention à la commune et les cotisations aux parents.

- M. Francis DAYDE est heureux que les deux belles représentations faites par le Théâtre du Rond Point et le Festival des Nuits de l'Enclave aient attiré un nombreux public et de surcroît avec beaucoup de Grillonnais. Il souligne la bonne utilisation des remparts et terrasses de la place Emile COLONGIN dans les espaces scéniques.

Il rappelle la soirée du 29 juillet prochain avec les représentations de « Vous souvient-il de Barbaras » et du « Malade imaginaire » dans le cadre du festival des Nuits de l'Enclave avec la possibilité de prendre un repas entre les 2 spectacles pour un forfait de 30€.

- M. le Maire informe que la procédure pour le PLU suit son cours avec comme prochaine étape une réunion avec les organismes associés en septembre.

- M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE remercie pour le feu d'artifice du 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET